

## Conduire l'entretien professionnel

La loi du 5 mars 2014 a créé un **entretien professionnel** consacré aux « perspectives d'évolution professionnelle » du salarié en termes de « qualification et d'emploi ». Un nouvel accord s'est substitué à celui sur l'Entretien Annuel d'Activités et de Développement. L'entretien professionnel est à la fois un acte de management au service de l'identification et de la gestion des compétences, dans une logique de professionnalisation des salariés, tout en s'inscrivant dans la prise en compte des souhaits d'évolution professionnelle du salarié.

### 🔥 Objectif

- Intégrer les obligations issues de la loi sur la formation professionnelle de 2014
- Professionnaliser la conduite des entretiens professionnels
- Maîtriser les dispositifs de professionnalisation et de formation
- S'entraîner à conduire des entretiens professionnels
- Assurer le suivi des entretiens professionnels

### 🔥 Pour quel public ?

Chef d'établissement, cadres intermédiaires, personnels de vie scolaire.

### 🔥 Contenus

- Intégrer les obligations issues de la loi sur la formation professionnelle de 2014
- Professionnaliser la conduite des entretiens professionnels
- Maîtriser les dispositifs de professionnalisation et de formation
- S'entraîner à conduire des entretiens professionnels
- Assurer le suivi des entretiens professionnels

### 🔥 Durée totale préconisée

3 jours en continu

### 🔥 Coût

1250 par jour soit 3750 € pour la totalité de la formation

### 🔥 Financements

OPCALIA Département Enseignement Privé, fonds propres établissement ou fonds personnels.

### Dates

A déterminer ensemble

### Lieu

Dans votre établissement

### Renseignements

Carole LUCAS  
Responsable pédagogique  
[carole.lucas@ares.asso.fr](mailto:carole.lucas@ares.asso.fr)

06 80 47 52 22